

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION
DU SAMEDI 26/09/2015 A 14 H 00 AU SIEGE FEDERAL

~~~~~

**1 – Présence des élus – Liste d'émargement**

– Annexe n° 1

**2 – Ordre du jour**

– Annexe n° 2

**3 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30/05/2015**

– Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**4 – Réunions des élus depuis le dernier CA du 30/05/2015**

– Annexe n° 3

## 5 – Principales dates à retenir

- a) **Elections du Conseil d'Administration des AAPPMA** → jusqu'au dimanche 13/12/2015 - dernier délai. A la suite, documents à transmettre à la Fédération au plus tard le lundi 14/12/2015 à 12 h 00
- b) **Election du Conseil d'Administration de la Fédération** → Samedi 26/03/2016 au siège de la Fédération (de 9 h 00 à 11 h 00)
- c) **Prochains Conseils d'Administration de la Fédération** → Samedi 12/12/2015  
→ Samedi 05/03/2016
- d) **Assemblée Générale de la Fédération** → Samedi 19/03/2016

## 6 – Demandes de subventions présentées par les AAPPMA

### a) AAPPMA SAINT-FARGEAU

#### ■ Acquisition de divers matériels (stands, groupe électrogène, etc...)

- Coût : 1 600,00 €
- Aide : 800,00 €

### b) AAPPMA AVALLON-MORVAN

#### ■ Alevinage de 1 000 ombrets

- Aide : 600,00 €

#### ■ Acquisition de divers matériels (chaînes et guides pour tronçonneuses)

- Coût : 124,40 €
- Aide : 62,00 €

### c) AAPPMA VILLENEUVE-SUR-YONNE

#### ■ Acquisition de divers matériels (tables, taille haies, etc...)

- Coût : 290,00 €
- Aide : 145,00 €

### d) AAPPMA « ANRPT »

#### ■ Divers gros travaux (étang de Tanlay et berges de l'Armançon à Pacy)

- Coût : 1 085,00 €
- Aide : 542,00 €

## **Demande particulière**

### **e) Association de défense du Trinquelin**

#### **■ Acquisition de divers matériels pour nettoyage sur ce cours d'eau**

- Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas donner suite à cette demande. Invitera cette Association à se rapprocher de l'AAPPMA d'AVALLON-MORVAN.

## **7 – Retour sur les manifestations fédérales**

- Le Président indique que la participation de la Fédération à diverses manifestations a enregistré, comme à l'accoutumée, de bons résultats.

- **Foire de GUILLON (AAPPMA GUILLON)** → Jeu « sensas » → 150 enfants
- **Foire « Animalia » à MONTIGNY-LA-RESLE** → Simulateur → 80 personnes
- **Fête d'HERY (AAPPMA la Vandoise de PONTIGNY)** → Jeu « sensas » → 200 enfants  
→ Simulateur → 120 personnes
- **Foire d'AUXERRE (5 jours)** → Jeu « sensas » → 300 enfants  
→ Simulateur → 130 personnes

## **8 – Alevinages « 2015/2016 » pour les divers étangs**

- Etang fédéral GURGY → aucun
- Etang fédéral MAILLY-LA-VILLE → 100 kgs de gardons (chez M. LAFAILLE)
- Etang des Bruyères VILLEFARGEAU → 15 kgs de brochets  
15 kgs de perches  
50 kgs de black bass } (chez M. LAFAILLE)
- Etang de Charmoy à MOUTIERS → 100 kgs de brochets 1 été (chez M. BIZOUERNE)
- Etangs de VILLENEUVE-SUR-YONNE → 200 kgs de gardons 1 été (chez M. BIZOUERNE)  
60 kgs de black bass (chez M. LAFAILLE)
- Etang de GIROLLES → 100 kgs de gardons (chez M. LAFAILLE)

## **9 – Tir des cormorans saison 2015/2016 – Le point**

Le Président rappelle que lors du dernier Conseil d'Administration (30/05/2015), il avait été indiqué que le comité de suivi s'était bien passé et que la saison de tirs 2015/2016 allait se dérouler dans de bonnes conditions.

Or, le 18/06 dernier, au cours d'une entrevue avec M. le Préfet, celui-ci a informé la Fédération qu'il n'y aurait pas de tirs cette saison. (Motif indiqué → décision personnelle sans aucune explication).

A la suite, la Fédération lui a fait part de son désaccord.

Un mois plus tard, M. le Préfet est revenu sur sa position et a accepté de signer l'arrêté départemental de tirs, mais en y ajoutant, des contraintes très fortes, alors qu'auparavant, celles-ci n'étaient pas prescrites.

En conséquence, le Vice-Président Gilbert DARRAS mentionne que la Fédération s'emploie à fournir les renseignements sollicités par la DDT (documents Fédération et AAPPMA).

Il note que tout est fait pour dissuader les collectivités piscicoles de procéder à ces tirs.

## **10 – Programme de communication et promotion « 2016 »**

### **a) Guide Pêche « 2016 »**

Compte tenu de la date des élections des Conseils d'Administration des AAPPMA (au plus tard le 13/12/2015) et de la date à laquelle doit être donné à l'imprimeur pour la réalisation de ce guide (15/11/2015) les informations nécessaires, le Conseil d'Administration décide d'imprimer quand même un guide, mais qui sera amputé de certaines rubriques.

### **b) Publicité dans le magazine du Conseil Départemental**

Le Conseil d'Administration décide de renouveler cette publicité (3 parutions).

### **c) L'été dans l'Yonne – L'Yonne Républicaine**

Une publicité (cartes hebdomadaires, journalières, jeunes), comme chaque année, sera refaite dans ce magazine.

## **11 – Vente des cartes de pêche par Internet**

A la date de ce jour le Président précise que 4 763 cartes contre 4 124 en 2014 ont été vendues.

Il est indéniable que ce système remporte un beau succès.

Il mentionne, qu'au niveau national, le chiffre de 800 000 cartes vendues par Internet sera sûrement dépassé, cette année, soit près de 60 % du total des cartes.

Il souligne, qu'en 2016, plus de 30 Fédérations vont passer au « tout Internet », s'ajoutant ainsi à la vingtaine déjà en place.

Compte tenu de cet état de fait d'une part et que dans un proche avenir la FNPF supprimera les cartes « papier »,

**Le Conseil d'Administration, après débat, décide d'appliquer, pour l'année 2017, la mise en place « du tout Internet » pour la vente des cartes de pêche.**

L'année 2016 permettra de préparer, au mieux, cette échéance importante.

## **12 – Prix des cartes de pêche « 2016 »**

Pour mémoire, le Président rappelle que le prix de toutes les cartes de pêche seront inchangés pour 2016.

## **13 – Point sur les futures élections AAPPMA/FEDERATION**

Le Président indique que les élections des AAPPMA devront se tenir pour le 13/12/2015 dernier délai (vu avec les services de la DDT qui doivent impérativement prendre des arrêtés à la suite avant le 31/12/2015).

L'élection des membres du futur Conseil d'Administration de la Fédération se déroulera le samedi 26/03/2016, au siège de la Fédération de 9 h à 11 h (accord avec la DDT).

En ce qui concerne le déroulement des élections pour les AAPPMA, un document établi par la Fédération (avec validation de la FNPF et de la DDT) sera adressé à celles-ci début Octobre.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration décide qu'aucun élu ne se rendra aux Assemblées Générales des AAPPMA qui invitent la Fédération (un courrier parviendra aux AAPPMA à ce titre), et ce, par soucis d'impartialité.

## **14 – Point sur les travaux en cours au Domaine des Bruyères à VILLEFARGEAU**

Le Président souligne que les travaux sur le pavillon seront terminés fin Octobre, et ceux, à l'extérieur s'échelonneront jusqu'en Février 2016. De même, l'équipement mobilier sera installé courant Février.

## **15 – Bilan sur le Championnat de France « Carpes » sur le Bourdon à SAINT-FARGEAU et l'organisation éventuelle du Championnat du Monde sur le même lieu**

### **a) Championnat de France**

Le Président fait un compte rendu de ce Championnat.

- 49 équipes présentes
- Près de 3 Tonnes de poissons pris.
- Organisation remarquable du Comité Alsace/Lorraine (voir annexe 4).
- Présence du Président de la Fédération Nationale « Carpe ».
- Remerciements à Alain GARREC et Christian FOUCAULT qui étaient les responsables de la Fédération pour cette manifestation.
- Remerciements également aux membres de l'AAPPMA « La Fargeaulaise » et en particulier à son Président Jean-Marc BRETON pour leur accueil et leur disponibilité.

## **b) Championnat du monde**

Au vu de la réussite du Championnat de France, la Fédération Nationale « Carpe » à qui revient la charge d'organiser en 2016, le Championnat du monde (voir annexe 5) souhaite retenir le site du Bourdon.

A ce titre, la Fédération prendra contact avec la Direction Générale de VNF à DIJON pour régler certains points.

Par ailleurs, la Fédération s'est engagée à déverser 1,5 T de « carpes », l'AAPPMA de SAINT-FARGEAU également 1,5 T et les organisateurs 1,5 T.

Cette manifestation rassemblera au minimum 600 personnes et devrait être une belle vitrine pour notre département.

## **16 – Divers points**

### **a) Acquisition de l'étang de Bussières**

Le Président souligne que l'acte d'acquisition sera signé le lundi 5 Octobre 2015.

### **b) Etang de Girolles**

Un courrier sera adressé au Maire de la commune dont il s'agit, en vue de solliciter une baisse du montant de la location (au vu des prix pratiqués par d'autres collectivités).

### **c) Fourniture de gaz naturel**

Le Conseil d'Administration refuse la proposition faite par le Groupe TOTAL pour la fourniture de gaz naturel.

### **d) Demande de Madame Monique CHABIN pour reprendre son travail à temps complet**

Le Président indique que Madame Monique CHABIN sollicite la Fédération pour la reprise de son travail à temps plein au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 (actuellement à temps partiel à 70 % suite à sa demande faite pour une durée d'un an et qui se termine le 31/12/2015). La réponse lui sera communiquée lors du prochain Conseil d'Administration le 12/12/2015.

### **e) Marathon de pêche – Etang fédéral des Regains à MAILLY-LA-VILLE**

Compte tenu que la pêche est impossible dans l'un des étangs des Regains de l'AAPPMA de l'Entente de la Basse Cure, la section compétition de celle-ci a sollicité le « prêt » de l'étang fédéral.

Le Conseil d'Administration donne un avis favorable à titre exceptionnel (compétition le dimanche 04/10).

### **f) Départ de M. GRANGER – DDT de l'Yonne**

Le Président mentionne que M. GRANGER, avant son départ, a fait parvenir à la Fédération, un courrier remerciant celle-ci pour la qualité du travail d'une part et des relations d'autre part qui ont uni ses services et notre collectivité piscicole.

### **g) Règlement applicable aux compétitions de pêche**

Le Président informe le Conseil d'Administration que la FNPF a transmis à toutes les Fédérations Départementales un courrier relatif à la réglementation applicable aux compétitions de pêche (concours, challenges, etc...) organisées par les AAPPMA.

En effet, deux points peuvent s'opposer :

#### **1) Compétitions à caractère développement du loisir pêche**

#### **2) Compétitions sportives pouvant tomber dans la réglementation du sport (licences)**

Le Président engage les AAPPMA à consulter, avant toutes manifestations, M. Cédric MENGUAL, qui, détenteur du courrier, pourra donner à chacun, la marche à suivre.

### **h) Pollution du Ru des Fours à DRACY (dossier RAVENNE) – Indemnisation**

Le Président mentionne que ce dossier, vieux de 10 ans, va pouvoir être clôturé.

En effet, grâce à la pugnacité de notre Avocat, Maître Bernard REVEST, la Fédération touchera une indemnité à titre de dommages et intérêts, suite à transaction, de 12 000 €, pour la destruction d'écrevisses à pattes blanches.

### **i) Convention Nationale de partenariat entre la FNPF/le Ministère de l'Education Nationale/et le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie**

Le Président souligne que cette convention a été signée le 21/04/2015 entre les trois entités cités ci-dessus.

Cela permettra de renforcer nos échanges et de coopérer encore mieux auprès des écoles, des collèges, des lycées et autres structures.

Pour mémoire, le Président rappelle qu'une convention locale a été déjà signée entre la Fédération et l'Inspection Académique de l'Yonne.

### **j) Formation « pêche électrique »**

Le Président souligne que des textes visant à appliquer une nouvelle réglementation pour les pêches électriques viennent d'être promulgués. A cet effet, les 4 techniciens de la Fédération ont été inscrits à un stage « habilitation électrique » qui se déroulera à NEVERS courant Novembre.

### **k) Formation des gardes particuliers**

Une formation sera effectuée début Décembre. Un courrier sera adressé à ce titre aux AAPPMA.

### **l) Regroupement d'AAPPMA**

Le Président mentionne que 4 AAPPMA (SAINT SAUVEUR EN PUISAYE, SAINT FARGEAU, SAINT MARTIN DES CHAMPS et SAINT PRIVE) doivent se regrouper en 1 seule AAPPMA. La Fédération se réjouit de cette initiative et tient à remercier les Présidents actuels de leurs décisions.

### **m) Réciprocité départementale**

Le Président mentionne que l'AAPPMA de BLENEAU intégrera, dès le 1<sup>er</sup> Janvier, la réciprocité départementale et par-delà, la réciprocité EHGO. Félicitations aux dirigeants de cette AAPPMA.

#### **n) Entretien annuel de l'Etang Fédéral des Regains à MAILLY LA VILLE**

Le Conseil d'Administration accepte la proposition, dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2016, de M. Jean-Marc SILLARD, demeurant à BESSY SUR CURE pour un montant de 1 110 € TTC.

#### **o) Panneaux « ERDF »**

Le Président indique qu'ERDF a procédé à une commande d'une centaine de panneaux (protection sous les lignes à haute tension).

Courant Novembre, les AAPPMA seront invitées, suite aux commandes, à venir les retirer au siège fédéral.

#### **p) Convention Agence de l'Eau/Fédération pour Aurélien PEYRET**

Le 22/09/2015, la convention liant l'Agence et la Fédération, pour l'emploi d'Aurélien PEYRET (Contrat Emploi Avenir) a été signée (2<sup>ème</sup> année).

Le montant de l'aide annuelle est de 7 750 €.

#### **q) Interventions des élus**

■ **Gérard GRAVOUILLE** demande la démarche à suivre pour la création de nouveaux postes « handi-pêche ».

→ Le Président informe que la nouvelle tendance n'est plus à la création de pontons sur pilotis, mais l'aménagement de quais. Notre technicien, Monsieur Cédric MENGUAL, est en mesure de donner tous les renseignements concernant ces équipements et les modalités pour leur implantation.

■ **Gilbert DARRAS** informe le Conseil d'Administration de sa promotion d'Officier à l'Ordre du Mérite agricole et sollicite l'approbation du Conseil d'Administration pour que l'achat de la médaille soit pris en charge par la Fédération.

→ Le Conseil d'Administration donne son accord et souhaite être informé de la date de la remise officielle de cette décoration.

■ **Jean-Paul CORNUCHE** informe le Conseil d'Administration des dates de la « coupe de France des Clubs mouche », les 31 Octobre et 1<sup>er</sup> Novembre, dans les Vosges.

→ Le Conseil d'Administration prend acte.

■ **Pierre-François BOISSELET** regrette qu'il n'y ait pas eu d'article dans la presse départementale sur la 59<sup>ème</sup> rencontre amicale des Présidents. Il déplore également que le Comité Départemental de Pêche de Compétition ne fasse pas plus souvent appel aux journalistes locaux pour rendre compte des diverses animations subventionnées par la Fédération.

→ Les membres du Comité Départemental 89 font remarquer que malgré les appels aux journalistes, le déplacement du correspondant reste tributaire du bon vouloir de celui-ci et de l'intérêt qu'il porte aux activités piscicoles.

■ **Alain GARREC** informe le Conseil d'Administration du décès de Madame CARTERON épouse de Monsieur Georges CARTERON, vice-président de la Fédération Départementale, Président Honoraire de l'AAPPMA d'AUXERRE et belle-mère de notre Président.

■ **William GEORGES** demande s'il est prévu l'installation ou l'aménagement d'une rampe handicapé devant la porte du siège social conformément à la loi en vigueur.

→ Le Président remercie de ce rappel à la loi. Un devis sera sollicité afin de mettre en conformité les locaux.



■ **Jean-Michel CARIOU :**

1°) Demande la confirmation de la tenue des Assemblées Générales des AAPPMA avant la fin de l'année civile, et demande comment les comptes peuvent-ils être clôturés.

→ Le Président Fédéral rappelle que les Assemblées Générales doivent être tenues pour l'ensemble des Associations d'ici le 13/12/2015, dernier délai.

2°) Voudrait savoir où en est le contrôle des comptes des AAPPMA.

→ Le Trésorier Fédéral assure que les Associations non contrôlées le seront toutes avant la tenue des Assemblées Générales de chacune.

■ **Jean BOUCAUX** a rendu compte de la journée « rivières » qui s'est tenue à MALAY LE GRAND, en compagnie du Trésorier Fédéral et de Monsieur Denis QUATRE, Président de l'AAPPMA de CHIGY. Il tient à préciser que la pêche électrique de CRY-SUR-ARMANCON s'est bien déroulée et se félicite de la présence de très nombreuses variétés de poissons.

La séance est levée à 18 h 00

Le Secrétaire Général,

A. GARREC